

COMMUNE DE MONTCHABOUD  
ARRONDISSEMENT DE GRENOBLE  
CANTON DE OISANS ROMANCHE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTCHABOUD

L'an deux mil vingt-quatre, le trente et un juillet, à 18h00

Le conseil Municipal de Montchaboud dûment convoqué le 17/07/2024

S'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur SOTO Guy, Maire.

Nombres de conseillers en exercice : 9

Présents : 8

Votants : 8

Pour : 8

Contre : 0

Abstention : 0

Secrétaire de séance : Veronique Feltrin

Présents : A. Telmon ; JF Armand ; R. Chabert ; C. Verollet ; L. Raes ; F. Gagnaire ; V. Feltrin ; G. Soto.

Excusés : Marc Ortiz

N° 18-2024

**Objet : Convention de partenariat restauration scolaire année 2024-2025 avec la commune de Vizille**

Dans le cadre de la participation financière de la commune de Montchaboud, afin de baisser le prix du repas des restaurants scolaires qui est de 12 € pour les enfants de Montchaboud,

**Il a été arrêté et convenu ce qui suit :**

Le montant de la participation de la commune de Montchaboud sera, par repas, la suivante :

Quotient de 0 à 800 : 8 €

Quotient de 801 à 1200 : 5.50 €

Quotient de 1201 à 1500 : 4 €

Quotient de 1501 à 1800 : 3 €

Quotient supérieur à 1800 : 0 €

Les parents des enfants de Montchaboud scolarisés à Vizille paieront, par repas et en fonction de leur quotient familial :

Quotient de 0 à 800 : 4 €

Quotient de 801 à 1200 : 6.50 €

Quotient de 1201 à 1500 : 8 €

Quotient de 1501 à 1800 : 9 €

Quotient supérieur à 1800 : 12 €

Cette convention s'applique à compter du 1er septembre 2024.

Elle s'applique aux familles des élèves déjà scolarisés à Vizille en 2023/2024.

La commune de Vizille présentera chaque mois l'état de présence nominatif des enfants de Montchaboud fréquentant le restaurant scolaire. Cette liste s'accompagnera du titre de recettes destiné à la commune de Montchaboud.

Après lecture de la convention par Monsieur Le Maire aux Membres du Conseil Municipal et après délibération des Membres du Conseil Municipal,

- DECIDE d'autoriser Monsieur Le Maire à signer ladite convention

Le Maire,

